

65 Je veux aussi mentionner que la commission est soutenue dans son travail par monsieur Gilles Vézina qui est attaché de recherche et de documentation à l'Office, par Laurent Lafonta, qui est préposé à l'accueil de même que par madame Brunelle-Amélie Bourque qui est chargée de la logistique.

70 La séance de ce soir devrait prendre fin entre 21h30 et 10h si tout se déroule comme prévu. Nous prendrons une pause d'un 10-15 minutes à mi-parcours.

75 Je vais mentionner aussi qu'il y a un photographe de l'Office qui prendra des photos durant la séance de ce soir. Si vous ne souhaitez pas être photographié, je vous prierais de le mentionner à l'accueil. Photos will be taken during the auditions. If you do not wish to be photographed, please mentioned it at the entrance desk, please.

80 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation d'autrui ne seront pas tolérés. Comme il est de coutume aussi en matière de consultations publiques, si pour une raison ou une autre, il y avait des inexactitudes qui se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la ville pourraient utiliser de leur droit de ratification. C'est-à-dire, et c'est la présidente, c'est moi qui leur accorderais la possibilité d'exercer ce droit à la toute fin de séance. Il s'agira bien entendu de rectifier un fait ou des données et non pas d'émettre un commentaire ou un avis de la part de la Ville.

85 Alors j'inviterais dès lors monsieur Gilles Labelle à venir nous présenter son mémoire.

Bonsoir monsieur Labelle.

90 **M. GILLES LABELLE :**

Messieurs, dames, bonsoir. Est-ce que je peux fermer ceci?

**LA PRÉSIDENTE :**

95

Oui, on va baisser l'éclairage, d'ailleurs.

**M. GILLES LABELLE :**

100

Alors, bonsoir. Je suis Gilles Labelle et j'habite sur le flanc ouest du parc du Mont-Royal sur une petite rue qui se nomme Blueridge Crescent. Le terrain de l'immeuble où j'habite est adjacent au parc du Mont-Royal et puis il y a un petit sentier qui conduit directement au chalet du Lac-aux-Castors, 300 mètres plus loin.

105

Alors, je connais assez bien le parc du Mont-Royal et j'en profite abondamment également et puis je connais assez bien l'axe Remembrance / Camillien-Houde, parce que je l'utilise pour me déplacer en voiture et principalement aussi comme cycliste, surtout comme cycliste.

110

Alors je m'exprimerais donc ici comme utilisateur cycliste, mais mon propos inclura aussi un commentaire sur le retrait du transit automobile de l'axe Camilien-Houde / Remembrance.

115

Le décès du jeune cycliste Clément Ouimet survenant en octobre 2017 a soulevé une problématique de sécurité sur laquelle s'est appuyée l'administration municipale pour justifier la pertinence d'éliminer le transit automobile sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance. Cette association transit / accident est surprenante puisqu'il n'y a aucun lien qui relie le transit automobile à ce tragique accident. Les automobilistes qui transitent ne font pas de virage en « U ».

120

Je roule à vélo sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance depuis au moins 20 ans et le transit automobile n'a jamais été pour moi une source de danger. Les automobilistes qui transitent sont au fait du phénomène cycliste sur la montagne et sont en général courtois et respectueux envers les cyclistes. Dans le document de présentation du projet pilote, il est

125 question de cohabitation conviviale et notamment de sécurité pour l'ensemble des utilisateurs de l'axe, ce qui inclus, évidemment les cyclistes.

130 Or, le 2 juin dernier, des modifications en lien avec les enjeux ciblés par le projet pilote ont été apportées sur l'axe. En gros, il s'agit de la fermeture d'un tronçon d'environ 500 mètres entre les stationnements du Lac-aux-Castors et celui de la Maison Smith. De l'installation de balises au centre de la chaussée devant le belvédère Camillien-Houde, de la construction du belvédère Soleil, de l'aménagement d'un sentier piétonnier balisé reliant le bas de la côte au belvédère Soleil et d'une nouvelle limite de vitesse réduite à 40 kilomètres / heure sur l'ensemble de l'axe.

135 Mes observations : au cours des mois pendant lesquels s'est étalé le projet pilote, j'ai pu tester régulièrement en tant que cycliste - moi je suis là souvent, au moins une centaine de présences. J'ai pu tester régulièrement l'efficacité, sinon l'impact de ces modifications sur ma sécurité lors de mes sorties en vélo sur la montagne. Une modification qui *a priori*, aurait dû donner des résultats plus probants est sans nul doute, le balisage au centre de la chaussée devant le belvédère Camillien-Houde. Bien que cette mesure décourage certains automobilistes à exécuter des manœuvres dangereuses pour entrer ou pour sortir du belvédère, il y a toujours des automobilistes récalcitrants et téméraires qui contournent les bollards pour accéder ou sortir du belvédère. Ces contournements représentent un véritable danger parce qu'ils se font souvent à contresens de la circulation ou par des virages en « U » qui nécessitent plusieurs manœuvres.

145 Le belvédère Camillien-Houde est et demeure la principale source de danger sur l'axe. Mais une autre source de danger a été créée par la construction de l'affreux belvédère Soleil, il faut que je le dise là, et malgré que le stationnement soit interdit, la curiosité incite beaucoup les automobilistes à s'arrêter aux abords du belvédère Soleil, tant ceux en provenance de l'Est que ceux en provenance de l'Ouest. Ceci réduit l'espace disponible pour circuler et donne lieu, entre autres, à un risque d'emportière pour les cyclistes.

150 De plus, à cet endroit, les virages en « U » sont fréquents. Compte tenu du caractère touristique de la montagne, il me semble qu'il était prévisible que l'installation d'une telle structure

155 au sommet de la voie Camillien-Houde donnerait lieu à ce genre de scénario. Aussi, le sentier  
piétonnier balisé dans la montée ouest-est qui conduit à ce même belvédère est aménagé sur  
l'accotement. Il n'est plus possible d'y circuler à vélo. Les cyclistes sont donc contraints à rouler  
dans le même corridor que les voitures et que les immenses autocars de touristes qui nous  
frôlent dans la montée. Il m'est d'ailleurs arrivé à quelques reprises, par prudence, d'utiliser le  
160 sentier balisé pour me rendre en haut en vélo.

Bien que la limite de vitesse ait été réduite à 40 kilomètres / heure, celle-ci n'est pas  
respectée par l'ensemble des utilisateurs. Notamment, sur le tronçon compris entre les deux  
courbes dans la montée vers le belvédère comme dans la descente vers le boulevard du  
165 Mont-Royal. Il faut aussi admettre que la configuration actuelle de l'axe Camillien-Houde /  
Remembrance se prête très bien à une vitesse plus élevée sans pour autant être une source de  
danger.

Le relevé de vitesse réalisé au cours du projet pilote ne dresse pas un portrait fidèle de la  
170 vitesse réelle sur l'axe. D'une part, parce que les relevés ont été réalisés dans une seule  
direction et sur un tronçon d'environ 600 mètres des six kilomètres ouverts à la circulation et  
d'autre part, parce qu'ils sont limités dans le temps pour radars pédagogiques et limités à  
quelques heures pour les relevés manuels.

175 Quant à l'objectif principal du projet, c'est-à-dire l'élimination du transit automobile en  
interdisant la circulation sur le tronçon compris entre le Lac-aux-Castors et la Maison Smith, cette  
mesure n'offre aucun avantage en matière de sécurité parce que d'une part, il y a toujours des  
voitures qui y circulent alors qu'il ne devrait pas y en avoir et d'autre part, parce que  
l'enchevêtrement de détours mal indiqués porte à confusion, nuit à la fluidité et induit des  
180 comportements délinquants chez certains automobilistes qui souhaitent se rendre à l'une ou  
l'autre partie du parc.

Les modifications, aménagements apportés au cours du projet pilote n'ont quant à moi,  
rien réglé en matière de sécurité, en tout cas pour les cyclistes, en tout cas pour moi, je parle  
185 pour moi. Et ça serait même pire, parce qu'ils génèrent de nouvelles sources de dangers qui

190 s'additionnent aux sources de dangers préexistantes, c'est-à-dire, que les automobilistes qui exécutent des manœuvres dangereuses pour entrer ou sortir du belvédère, les touristes en voiture d'ici où d'ailleurs qui ne savent pas par où aller à cause d'une signalisation déficiente et inappropriée, à cause des revendeurs de drogues et acheteurs de drogues qui font commerce au belvédère en exécutant des virages en « U » pour ne pas à avoir à faire le détour vers la Maison Smith et les autres automobilistes qui viennent tester la performance de leur voiture dans la montée vers le belvédère. Le retrait de la circulation sur la montagne n'élimine pas cette dangereuse catégorie d'utilisateurs.

195 Le problème, sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance, c'est le belvédère. Et puis pour sécuriser l'axe, l'administration municipale doit tout d'abord s'attaquer à la principale source de danger, c'est-à-dire le belvédère Camillien-Houde.

200 Je suis par ailleurs assez d'accord avec le questionnement soulevé par le rapport d'investigation du coroner concernant le décès de Clément Ouimet, à savoir :

205 *« Y aurait-il lieu de réaménager l'accès au belvédère? Faudrait-il que le belvédère ne soit accessible qu'aux piétons et cyclistes et que les occupants des véhicules motorisés stationnement leur véhicule ailleurs ou doivent s'y rendre autrement pour y accéder. En d'autres termes, faut-il encore permettre l'accès du belvédère aux véhicules et si la réponse à cette question est positive, comment trouver une façon d'en permettre l'accès et la sortie depuis et en direction autant de l'ouest que de l'est ». Fin de la citation.*

210 Quant au transit automobile, il doit être maintenu parce qu'il ne constitue pas une source de danger significative et parce que cette rupture de lien entre le Lac-aux-Castors et la Maison Smith sectionne le parc en deux, ne favorise en rien son accessibilité et désavoue la vocation d'origine de l'axe Camillien-Houde / Remembrance. Le 8 août 1958, lors de l'ouverture de la voie Camillien-Houde, le président du comité exécutif de l'époque, monsieur Joseph-Marie Savignac déclarait ceci :

215

220

*« Par l'ouverture de la rue sur la montagne, nous avons surmonté un obstacle qu'on avait jusqu'alors jugé infranchissable. L'est et l'ouest se donnent maintenant la main pour assurer le progrès de la Ville, tout en mettant davantage en valeur le magnifique parc naturel que constitue le Mont-Royal. »* Fin de la citation.

225

La mise en valeur du parc du Mont-Royal est aujourd'hui tout aussi pertinente qu'il y a 60 ans. Comment est-il possible de favoriser l'accessibilité au parc en limitant son accès?

230

Enfin, peu importe le scénario que choisiront les citoyens pour l'avenir de l'axe Camillien-Houde / Remembrance, mais dans tous les cas, la signalisation sur les directions à prendre et les interdictions devraient être plus précises, plus visibles, mieux localisées et adaptées à l'environnement qu'est le parc. Je pense notamment à cette pancarte, somme toute trop petite compte tenu de l'importance de l'information qu'elle fournit, qui explique le détour de deux kilomètres à faire pour se rendre au belvédère. Cette pancarte est affichée non pas avant d'arriver au belvédère, mais une fois après l'avoir passé. Donc, c'est pas étonnant que certains automobilistes entrent par la sortie.

235

En terminant, ce projet pilote à tout de même eu le mérite d'avoir suscité une réflexion qui m'amène à penser que l'axe Camillien-Houde / Remembrance devrait être reconfiguré. Finalement, je souhaite qu'au terme de cette consultation, la voie Camillien-Houde trouve son chemin. Merci.

240

**LA PRÉSIDENTE :**

245

Merci, Monsieur Labelle. Je voudrais vous remercier d'avoir pris la peine de faire un mémoire entre autres, à partir de votre expérience personnelle de cycliste et on vous remercie aussi beaucoup pour les illustrations qui sont intéressantes. Sont assez claires, entre autres, sur la façon de...

**M. GILLES LABELLE :**

250 Vous remarquerez qu'il y a une petite différence entre le document que je viens de lire et celui que vous avez en votre possession. C'est parce qu'il y a des éléments que je ne possédais pas quand je l'ai rédigé et puis...

**LA PRÉSIDENTE :**

255 C'est bon. Alors, on va vous poser des questions à partir du document dont on dispose. De toute façon, ça rejoint vos propos.

260 Alors, je vais commencer avec une première question, qui est une question plus pointue. Quand vous dites, à la page 3, que le belvédère Camillien-Houde est la principale source de danger sur Camillien-Houde, mais aussi que le belvédère Soleil en est une autre, une seconde qui a été introduite cet été, comment suggérez-vous de réaménager l'accès à l'un ou l'autre des belvédères? Le premier.

**M. GILLES LABELLE :**

265 Moi, pour ma part, le belvédère Soleil, quant à moi devrait ne jamais être là. Ne jamais exister, en tout cas, par sous cette forme-là. Et puis le belvédère Camillien-Houde, ç'a toujours été un problème, mais toujours. Ça fait 20 ans que je roule sur Camillien-Houde puis ç'a toujours été un problème. Alors, c'est pour ça que moi, je suis absolument d'accord avec le questionnement qui est soulevé dans le rapport du coroner qui dit : « Bien, on l'élimine, on ne permet plus aux automobiles d'accéder au belvédère. » Des suggestions, bien là, comme disait la ville, c'est du béton, c'est des ponts, puis c'est des ...

**LA PRÉSIDENTE :**

275 Une des propositions que vous faites, je pense, c'est d'obliger les véhicules à aller se stationner près de la Maison Smith et de descendre à pied, c'est ça?

**M. GILLES LABELLE :**

280 Je suis assez d'accord avec ça. De ne plus autoriser les véhicules motorisés à avoir accès au belvédère, on pourrait utiliser un système de navettes, par exemple, qui partiraient de la Maison Smith et se rendraient au belvédère.

**LA PRÉSIDENTE :**

285 Merci, c'est une suggestion.

**M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :**

290 Oui, vous avez soulevé plein de choses très intéressantes, puis rassurez-vous, beaucoup d'autres personnes ont soulevé beaucoup les mêmes problèmes. Donc, il faudrait assurément, on va en reparler encore, j'ai l'impression.

295 En ce qui concerne la cohabitation des cyclistes et des piétons, comment vous voyez vous, si on imagine une voie Camillien-Houde moins large, plus étroite, entre autres dans le but de réduire la vitesse, plusieurs ont soulevé ça jusqu'à maintenant, puis plusieurs parlent aussi de faire une voie cycliste séparée et une voie piétonne aussi. Alors, ça fait quand même large, en montée et en descente. Comment vous, question précise, les promeneurs, les cyclistes de promenade puis les cyclistes d'entraînement de bon niveau, ils ne vivent pas sur la même  
300 planète tout le temps. Vous savez ça mieux que moi, alors comment on peut faire coexister ces deux - est-ce que c'est possible de faire coexister ces deux types de cyclistes, le monsieur de 40 ans avec sa madame qui se promènent pour faire l'observation des oiseaux puis l'autre cycliste qui s'entraîne en regarder l'asphalte?

305 **M. GILLES LABELLE :**

On ne voit pas ce genre de cycliste là sur la voie Camillien-Houde / Remembrance.

**M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :**

310

On n'en voit pas du tout?

**M. GILLES LABELLE :**

315

On n'en voit très, très peu. Très peu et puis les gens qui s'aventurent dans cette montée-là, bien souvent ils le font une fois. Alors, on en voit très peu et des piétons, moi, je vais vous dire, dans - sur la voie Camillien-Houde à partir du boulevard du Mont-Royal jusqu'au belvédère, très peu, très, très peu de piétons. C'est sûr, pour favoriser l'accès au belvédère, il y a un sentier piétonnier, mais il faudrait un réaménagement. Mais à l'heure actuelle, des piétons

320

sur la voie Camillien-Houde, il n'y en a pas ou à peu près pas.

**M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :**

Mais actuellement, on s'entend que c'est pas très invitant pour les piétons, en effet.

325

**M. GILLES LABELLE :**

Non, mais écoutez, moi, jamais j'utilise la voie Camillien-Houde à pied. J'utilise le chemin, le Chemin Olmsted, j'utilise le Chemin Olmsted pour descendre Avenue du Parc ou monter, mais jamais la voie Camillien-Houde à pied.

330

**M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :**

Je vous écoute, il faudrait une voie, probablement une voie véhiculaire plus étroite, comme plusieurs suggèrent et il faudrait une piste cyclable en dehors de ça, protégée.

335

**M. GILLES LABELLE :**

C'est certain que si on veut rendre la voie Camillien-Houde / Remembrance plus conviviale, c'est sûr que, c'est large, hein, il y a une section dans la montée vers le belvédère,

340

c'est comme ça. Calcul l'accotement là, c'est comme quatre voies de circulation. Il y a même des automobiles qui dépassent dans la voie d'accotement à droite... c'est large. C'est sûr qu'il y aurait de la place pour un nouvel aménagement, une piste cyclable et un sentier piétonnier puis pour laisser passer les autos.

345

**M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :**

Sur la question de la vitesse, je ne suis pas sûr d'avoir compris. Actuellement, on a réduit à vitesse à 40 kilomètres, c'était le cas dans le projet pilote, on l'a gardé comme ça. Est-ce que c'est correct 40, est-ce que ça pourrait être 30? Est-ce que ça pourrait être...

350

**M. GILLES LABELLE :**

Moi, écoutez, dans la configuration actuelle. Moi, la vitesse ne me dérange pas sur Camillien-Houde. On roule à des endroits où ça passe à 90 à côté. Ça ne me dérange pas, ça jamais été un problème pour moi la vitesse.

355

C'est les manœuvres dangereuses qui sont un problème et la vitesse actuellement sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance, c'est pas vrai que les gens roulent à 40. Moi, quand je descends vers l'avenue du Mont-Royal, je descends à 45, déjà je suis au-delà de la limite, puis que je me fais dépasser, ils ne roulent pas à 40. Puis le relevé de vitesse a été fait devant le belvédère Camillien-Houde sur une distance d'environ 600 mètres, je l'ai vérifié, c'est 600 mètres.

360

Alors, on fait un relevé dans une seule direction, 600 mètres et on dit bon, la vitesse, la vitesse a été réduite, c'est bon, on l'a réduit de 5 kilomètres. Peut-être on l'a réduit de 5 kilomètres là, mais les gens, les automobilistes, par expérience, puis c'est des observations, entre, quand on arrive au belvédère Camillien-Houde, que ça soit par l'est ou par l'ouest, les automobilistes roulent pas vite. Et c'est idem dans le tronçon qui a été restreint à la circulation entre le stationnement du Lac-aux-Castors et puis de la Maison Smith, les automobilistes roulent pas vite là.

365

370

375 Ils vont rouler vite quand ils arrivent de Côte-des-Neiges dans la montée et dans la descente, ils vont rouler vite à partir du Boulevard du Mont-Royal pour se rendre au belvédère ou dans l'autre sens pour descendre. Ça, les automobilistes roulent vite là et c'est plus que 40, des fois, dans la montée, souvent, quand j'entends une voiture, le moteur qui gronde derrière, des fois il y en a qui montent... c'est facile monter à 70 là.

**M. GAÉTAN LEBEAU, commissaire :**

380 Je vous remercie.

**MME LUBA SERGE, commissaire :**

385 Moi, j'aurais quelques questions sur ce que vous faites en tant que cycliste. Est-ce que un genre de circuit que vous faites, est-ce que vous allez...

**M. GILLES LABELLE :**

390 En fait, il y a plusieurs types de cyclistes. Il y en a qui font des montées des descentes, ils vont juste qu'au point le plus élevé où était, où on a érigé le belvédère Soleil et qu'ils descendent. D'autres font la boucle qui est fait par les coureurs cyclistes en passant par le chemin de la Côte-des-Neiges, Decelles, Édouard-Montpetit, Polytechnique, et tout ça. Moi, personnellement, c'est ce que je faisais avant que le cimetière interdise les vélos, je descendais Côte-des-Neiges, je faisais un circuit, je descendais Côte-des-Neiges, je rentrais dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, il y a une petite bosse là, dans l'autre cimetière et je revenais par le Boulevard du Mont-Royal et je remontais la voie Camillien-Houde. C'est une boucle de 9 kilomètres.

**MME LUBA SERGE, commissaire :**

400 Mais, est-ce que c'est, vous faites ça comme une fois la boucle ou on la fait plusieurs fois?

**M. GILLES LABELLE :**

405

Non, moi je fais ça trois ou quatre fois. Généralement entre 16h et 18h, les mardis en soirée et les vendredis aussi en soirée et quelques fois les fins de semaine.

**MME LUBA SERGE, commissaire :**

410

Et c'est surtout la semaine où bien, encore une fois, est-ce que généralement les, ces gens qui s'entraînent le font la semaine, le matin, le soir...

**M. GILLES LABELLE :**

415

C'est surtout le soir. Après, autour de 17h, 18h, 19h, il y a beaucoup de cyclistes sur la voie Camillien-Houde. Il y en a beaucoup.

**MME LUBA SERGE, commissaire :**

420

Et les fins de semaine, moins?

**M. GILLES LABELLE :**

425

Les fins de semaine, oui, il y en a, mais il y en a un petit moins.

**MME LUBA SERGE, commissaire :**

430

Et le matin, non?

**M. GILLES LABELLE :**

Le matin, moi j'y vais pas souvent, mais, quelques fois je traverse avec la voiture, il y en a, mais pas tant que ça.

435

**MME LUBA SERGE;**

Donc, c'est vraiment les après-midi, le soir.

440

**M. GILLES LABELLE :**

Oui.

**MME LUBA SERGE, commissaire :**

445

Merci beaucoup.

**M. GILLES LABELLE :**

450

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie beaucoup monsieur. Ça fait plaisir. J'inviterais maintenant monsieur Louis Labrosse, s'il vous plaît.

455

**M. LOUIS LABROSSE :**

Bonsoir, Mesdames, bonsoir Monsieur. Voici, j'ai seulement une opinion. Mon présentoir n'est pas aussi étoffé que monsieur qui est vraiment bien, c'était beau, bien illustré.

460

Moi, je suis ici pour exprimer une opinion et non pour blâmer un groupe plus qu'un autre. Oui, c'est malheureux qu'il y ait eu cet accident causant la mort d'un jeune homme sur le